

Arrêté du 17 MAI 2019

portant composition du comité technique spécial des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

La secrétaire générale,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 10 et 15 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique d'administration spécial des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique spécial des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé sont désignés comme suit :

- la secrétaire générale, présidente ou le secrétaire général adjoint ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique spécial des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé sont désignés pour quatre ans à compter du 6 décembre 2018. La composition est arrêtée comme suit :

Organisation syndicale	Elus	
	Titulaires	Suppléants
Alliance du Trèfle	1. Mme Catherine MERCIER	1. Mme Marie-Béatrice ALVADO-BRETTE
CFDT	2. Mme Gisèle BAULAND	2. M. Hervé LEDOUX
	3. M. Jacques MOINARD	3. Mme Nadège QUELOS

CGT - SUD	4. Mme Fabienne VASSEUR	4. M. Fabrice COLSON
FO	5. Mme Chantal FAURE	5. Mme Sabine STOECKLIN
	6. M. Loïc PAYET	6. Mme Isabelle PARENT
	7. Mme Amélie SCHELL	7. M. Marc AUDIBERT
FSU	8. Mme Yacina LOILLIER	8. M. Rigobert MOLOUFOUKILA
UNSA	9. Mme Dominique LE DILY	9. Mme Emilie CERISIER
	10. Mme Myriam BOREL	10. Mme Sabine LETOCART

Article 3

L'arrêté du 17 janvier 2019 portant composition du comité technique spécial des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 17 MAI 2019

La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines
J.-P. FAYOLLE